



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Janice HERRMANN, société In Situ, 14 rue Henri-Becquerel 93275 Sevran , agissant en qualité de Responsable RSE et affaires réglementaires, déclare que l' (les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Ce/ces produits est/sont fabriqué(s), sous sa seule responsabilité, par: HERIS SERAMIK GURAL
PORSELEN Atatürk Bulvari 5. Km. 43020 Kütahya, Turkey ,

Ce/ces produits est/sont importé(s) dans l'UE par: GMB 9-11 rue du Tapis Vert 93260 Les Lilas ,France

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
assiette plate eo 300mm	Porcelaine	050162
assiette plate eo 280mm	Porcelaine	050163
assiette plate 250mm eo	Porcelaine	050164
assiette plate 230mm eo	Porcelaine	050165
assiette 210mm eo	Porcelaine	050166
assiette plate eo 170mm	Porcelaine	050167
panama assiette plate 300mm	Porcelaine	050370
panama assiette plate 270mm	Porcelaine	050371
panama assiette plate 250mm	Porcelaine	050372
panama assiette plate 230mm	Porcelaine	050373
panama assiette plate 200mm	Porcelaine	050374
panama assiette plate 150mm	Porcelaine	050375
assiette creuse panama 230mm	Porcelaine	050377
bankiz assiette plate 28cm	Porcelaine	052190
krater assiette plate 28cm	Porcelaine	052191
bankiz assiette coupe 26cm	Porcelaine	052192
krater assiette coupe 26cm	Porcelaine	052193



* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Céramiques destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

DIRECTIVE 2005/31/CE
DIRECTIVE 84/500/CEE
RÈGLEMENT 1935/2004/CE
RÈGLEMENT 2023/2006/CE ET AMENDEMENTS

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration UE de conformité (du fabricant ou du metteur sur le marché).
- Analyses de migration faites par le fabricant ou du metteur sur le marché.

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont



il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Sevran, le 20/10/2022

Janice HERRMANN, Responsable RSE et affaires réglementaires


INSITU S.A.S
PARC D'ACTIVITES B. VERGNAUD
14, rue Becquerel - 93270 SEVRAN (FRANCE)
Tél : 01 43 83 63 62
RR 43 334 659 283
N° Siren : 334 669 283